

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 octobre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, CLEMENT Dominique,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND de M. BLIN, M. LECOINTE de Mme ROSE, M. LEROY de M. SZYROKI, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. BOUCHER de M. VERONT, M. DOVERGNE de M. DUTILLEUX, Mme BERTOUX de M. JUBERT, M. LAMOTTE de Mme TESTART, M. DEMOUY de Mme RIQUIER, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Présent non votant :

CHARLES Gilles

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia

Messieurs BLIN Nicolas, LECONTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, SZYROKI Jacky, DUTILLEUX Olivier, TEN Franck, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, VIOLLETTE Paul, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, TOURNIQUET Gautier

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 43

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation

14 octobre 2022

Secrétaire de séance :

Mme PREVOST Anne-Marie

OBJET : Convention Les Cheveux de Bérénice

Rapport de Madame Marie Gabrièle HALL, Vice-Président Culture

Dans le cadre du soutien au développement culturel destiné aux scolaires, notamment par la découverte de la Musique,

Eu égard à la programmation culturelle 2022,

L'Association Les cheveux de Bérénice assurera des interventions dans certains établissements de la CCALN, telles qu'organisées au sein de la convention annexée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 50, Contre : 0, Abstentions : 3 Mme Ménard, Mrs Caron, Darcis)

le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président et la Vice-Présidente à signer la convention ci-annexée et tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 21/10/22

Affiché le 25/10/22

Fait et délibéré, le 20 octobre 2022
à CHIRMONT

Le Président,

Alain DOVERGNE



CONVENTION RELATIVE A LA MISSE EN PLACE DE PROJETS SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221020-2022_2010_11-DE

Entre la CCALN représentée par Alain DOVERGNE, en tant que Président, d'une part

Et l'association Les cheveux de Bérénice représentée par Laurent Hénocque, Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Monsieur Laurent Hénocque, agréé en interventions en milieu scolaire, assurera les interventions au cours de l'année scolaire 2022/ 2023 dans les établissements suivants :

Pour 8 séances :

Ecole de Berteaucourt les Thennes – 2 classes

Ecole de Le Quesnel – 1 classe de CP- CE1/ 1 classe de CE1- CE2

Ecole de Chaussoy Epagny- 1 classe de PS- MS- GS/ 1 classe GS-CP-CE1-CE2/ 1 classe CM1-CM2

Ecole de Jumel- 2 classes

Soit au total 16 demi- journées

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

La prestation à la demi- journée est fixée à 200€. Elle fera l'objet par l'association de factures mensuelles.

Article 3 : PEDAGOGIE

Les établissements et M Hénocque fixeront un projet commun qui sera soumis à l'approbation de l'inspection Académique et une conseillère pédagogique, permettant ainsi le renouvellement de l'agrément de M Hénocque.

Article 4 : OBSERVATIONS

Des modifications éventuelles de l'emploi du temps restent possibles. Ces changements interviendront après accord entre la structure utilisatrice et le personnel mis à disposition, l'association en étant préalablement avertie.

Fait à Ailly sur Noye, le 20 octobre 2022

Alain DOVERGNE

Président de la CCALN

laurent Hénocque,

Président de l'ass les cheveux de Bérénice

